

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 FEVRIER 2016 à 18H30

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD (adjoints), M. Christian CLEMENT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE , Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : Mme Annick RADIGON (procuration à Monique GARNIER), M. René DESSEREE (procuration à Yohann MORTIER), M. Stéphane ROUX (procuration à Karine BASSARD), M. Yves COURTOT (procuration à Bernard MILLOIR), Mme Jeanine BERTHELOT, (procuration à Annie HENNEAU), M. Maxime SAGETTE.

Secrétaire de séance : Karine Bassard

1. Choix des entreprises pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Après analyse des offres et négociation pour les lots n° 01 – 03 – 07 – 11 – 12 et 13, la Commission d'appel d'offres réunie le 16 février 2016 propose de retenir les offres suivantes :

- Lot n° 01 – Terrassement/VRD/Aménagements extérieurs
SARL GIBOULOT Bernard – 13, avenue Georges Besse – 21320 CREANCEY
Montant de l'offre :141 000,00 € HT
- Lot n° 02 – Gros œuvre
Entreprise DEBLANGEY – Z.I. Terreau Brenot – 21210 SAULIEU
Montant de l'offre :437 671,90 € HT
- Lot n° 03 – Charpente bois/Couverture et bardage zinc
Entreprise IS-COUVERTURE ZINGUERIE – Z.I. rue du Triage – 21120 IS-SUR-TILLE
Montant de l'offre :119 000,00 € HT
- Lot n° 04 – Étanchéité de terrasse
Entreprise SOPREMA – 5, impasse Edouard Belin – 21300 CHENOVE
Montant de l'offre : 49 185,88 € HT
- Lot n° 05 – Menuiseries extérieures aluminium/Serrurerie
SARL ACREM METAL – 8, rue Nourissat – 21000 DIJON
Montant de l'offre :172 057,00 € HT
- Lot n° 06 – Plâtrerie/Isolation
SAS NOIREAUT - Avenue de la Gare – Layer – 21910 SAULON-LA-CHAPELLE
Montant de l'offre : 91 596,68 € HT
- Lot n° 07 – Menuiseries bois intérieures/Signalétiques
SARL PACOTTE ET MIGNOTTE – 23, rue Champeau – 21000 DIJON
Montant de l'offre : 66 000,00 € HT
- Lot n° 08 – Revêtements de sols et murs
SARL PASCUAL – 6, rue des Artisans – 21800 QUETIGNY
Montant de l'offre : 60 917,89 € HT
- Lot n° 09 – Faux plafonds démontables
Entreprise C2P - 2 bis, avenue de l'Europe – BP 70 – 21604 LONGVIC CEDEX

Montant de l'offre : 23 101,90 € HT

- Lot n° 10 – Peinture/Revêtements muraux
Entreprise BONGLET SA – 18, rue Champeau – 21000 DIJON
Montant de l'offre : 42 109,30 € HT
- Lot n° 11 – Ascenseurs
Entreprise KONE SA – 23/25, rue René Coty – 21000 DIJON
Montant de l'offre : 19 000,00 € HT
- Lot n° 12 – Électricité/Courants faibles et forts
SAS DESCHAMPS – 24, rue Sergent Stéphane Mazeau – 21320 POUILLY-EN-AUXOIS
Montant de l'offre : 158 000,00 € HT
- Lot n° 13 – Plomberie sanitaire/CVC
SAS ESPACE COUVERTURE – 6, rue des Ecugnières – 21390 PRECY-SOUS-THIL
Montant de l'offre : 302 624,40 € HT
- Lot n° 14 – Captage/Forage
Entreprise MANNFOR – 34, Le Magny – 70270 FRESSE
Montant de l'offre : 33 470,00 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions et décide de retenir les entreprises sélectionnées par la Commission d'Appel d'Offres.

M. le Maire présente ensuite un plan de financement avec les données connues à ce jour.

2. Affaires diverses

- Fête du Bœuf

Suite à la demande de l'Association pour la Promotion des Animaux de Boucherie de Haute Qualité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui octroyer une subvention de 300€ pour l'organisation de la Fête du Bœuf qui se tiendra à Pouilly le 23 avril 2016.

- Servitude ERDF

Par convention sous signature privée en date du 23 septembre 2014, il a été consenti une servitude au profit d'ERDF par l'Association Foncière de Pouilly-en-Auxois sur la parcelle ZA n°29.

Suite à la dissolution de l'Association Foncière de Pouilly-en-Auxois, cette parcelle est devenue propriété de la commune de Pouilly.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte authentique régularisant la convention de servitude.

- Calendrier

L'association Arc en Ciel Pollien organise un thé dansant le dimanche 21 février à partir de 15 heures à la salle des fêtes.

La séance est levée à 19h15